

Histoire politique et sociale des « réserves indiennes » aux USA.



Jean-Michel WIZENNE,
Conférencier, écrivain et musicien.

Sommaire

Histoire politique et sociale des « réserves indiennes » aux USA. 1

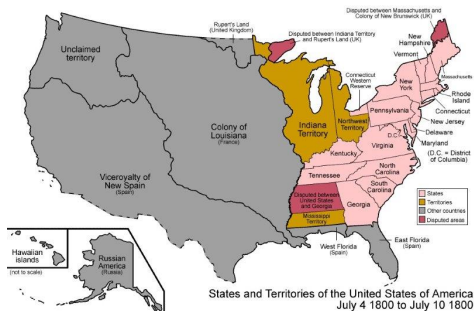
I. Les débuts : 1

II. Découverte de l’or : 2

III. Processus d’éradication des tribus et de la culture indienne : 2

Quand on étudie cette histoire, il faut choisir un angle. Le sujet concerne de multiples états. On peut le survoler en reprenant l’historique des décrets fédéraux.

I. LES DÉBUTS :



Jusqu’en 1803, date de sa vente par Bonaparte aux États-Unis, la Louisiane (ici état du centre), appartient à la France.

Vers 1830, on considère qu’en Floride et Géorgie, il existe cinq tribus « civilisées » (Creek, Cherokee, Séminole, Choktaw, Chickasaw); on entend par « civilisées », des tribus qui vivent selon un mode de vie « européen », pratiquent l’esclavage.

Ils sont alors autorisés à conserver leur territoire. Mais quand on naît de parents esclaves, on devient libre.

La cohabitation avec les colons est difficile, car ces derniers sont souvent cause de problèmes.

Le 28 mai 1830, après un vote du Congrès, le président des États-Unis Andrew Jackson Démocrate, signe la loi d’expulsion des Amérindiens de tous les États de la côte Est et leurs implantation dans les territoires à l’ouest de la plaines du Mississippi (Indian Removal Act). La déportation a duré de 1831 à 1838.

Le trajet des indiens vers l’Ouest a été baptisé « la piste des larmes » ; beaucoup d’indiens y ont trouvé la mort, notamment les Cherokees. Les déplacements des indiens étaient gérés par des sociétés privées qui ne les nourrissaient pas pour diminuer les coûts, contrairement aux accords signés.

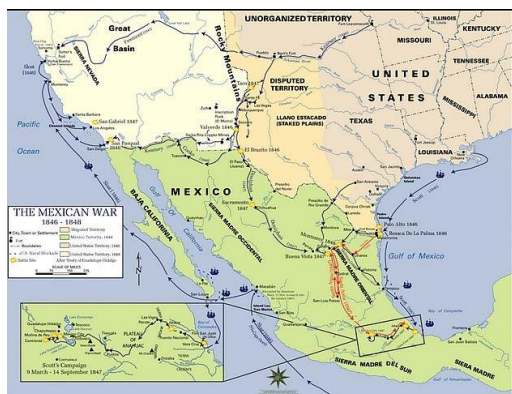


1845 : le Congrès américain vote l'annexion du Texas ; les indiens qui y vivaient sont repoussés.

1846 – 1848 : C'est la guerre américano-mexicaine (The Mexican War) à l'issue de laquelle les États-Unis récupéreront les territoires de la Californie et du Nouveau-Mexique : les États actuels de l'Arizona, du Colorado, de la Californie, du Nevada, du Nouveau-Mexique et de l'Utah.

II. DÉCOUVERTE DE L'OR :

En 1848, découverte de l'or en Californie.



Les États-Unis signent un décret d'appropriation en 1851.

En 1850, un journaliste, en parlant de l'Oregon, écrit un article où il déclare : « la destinée manifeste des États-Unis, est de régner sur tout le continent, terre donnée par Dieu. »

En 1850 toujours, on théorise sur la manière de trouver une solution pour les indiens vivant dans ces régions, d'où arrive l'idée d'une réserve.

On imagine des conditions : les indiens doivent pouvoir y faire de l'agriculture (ceci n'a jamais été dans

leurs coutumes) mais ils ne pourront pas en sortir.

En 1851, le traité de Fort Laramie fut signé le 17 septembre entre les États-Unis et les nations amérindiennes Sioux, Cheyenne, Arapaho, Crow, Shoshone, Assiniboine, Mandan, Hidatsa et Arikara. Le gouvernement américain laissait le contrôle des Grandes Plaines aux Amérindiens et payait annuellement une somme de cinquante mille dollars pendant cinquante ans, en échange du droit de construire des routes et des forts sur le territoire amérindien, ainsi que le libre passage des colons sur la piste de l'Oregon. En même temps on assiste au premier coup porté à la liberté des indiens : dans les réserves, on leur enlève la liberté de mouvement.



C'est en grande partie dans cette région - Dakota- entre 1851 et 1890, qu'ont été tournés les sujets de tous les Westerns traditionnels que l'on connaît.

Mais le traité ne fonctionne pas, et des tribus continuent à se faire la guerre. Les tribus se font la guerre à cause de la proximité découlant des déportations, mais aussi parce que certaines tribus sont plus conciliantes, en laissant l'armée construire des routes sur leur territoire, afin de faciliter le déplacement des chercheurs d'or. Ce qui ne plaît pas aux autres tribus plus radicales.

En 1874, les prospecteurs, protégés par le Général Custer, se répandent dans les Black Hills, le site sacré des Sioux Lakotas, violant ainsi le deuxième traité de Fort Laramie. Sous la houlette de Sitting Bull et de Crazy Horse, Sioux et Cheyennes unissent leurs forces. En juin 1876, ils anéantissent les 185 hommes du 7^{ème} de cavalerie de Custer près de Little Big Horn.

III. PROCESSUS D'ÉRADICATION DES TRIBUS ET DE LA CULTURE INDIENNE :

« L'éducation des pensionnats doit nous aider à tuer l'indien chez les jeunes enfants ».

Les pensionnats étaient gérés par des jésuites. Les enfants étaient emmenés de force dans des pensionnats éloignés des lieux d'habitation de leurs parents. Nouveau coup porté cette fois à leur identité : ils avaient interdiction de parler indien.

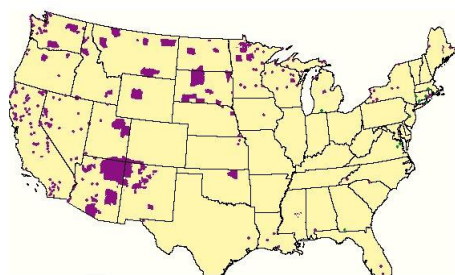
Les filles devaient apprendre à coudre, à être de bonnes ménagères, les garçons devenaient charpentiers.

Ils étaient considérés comme des sous-hommes.

1879 : c'est le début des pensionnats fédéraux pour les enfants amérindiens, qui disparaîtront vers 1895.

Quand ces jeunes revenaient dans leur tribu, ils ne comprenaient plus rien à la vie de leurs parents, ne connaissaient plus les coutumes indiennes

Les premiers européens chrétiens catholiques, face à ces pratiques, adoptent le protestantisme.



Dans les réserves, lorsqu'un différend éclate, le conseil tribal essaie de trouver une réparation. Le conseil ne peut prononcer une peine de mort ; lorsqu'une affaire est très grave, la peine la plus lourde pouvant être prononcée par le conseil tribal est le bannissement.

En août 1881, un conflit éclate entre deux membres d'une même tribu amérindienne sur des terres d'une réserve indienne. Le chef Crow Dog est accusé

d'avoir tué une autre personne, le chef Spotted Tail.

La tribu a traité l'affaire selon la tradition Sioux, et Crow Dog a versé un dédommagement.

Cependant, il est quand même mis en prison, et le tribunal de Deadwood le condamne à mort, bien que l'avocat de Crow Dog, clame que ce dernier ayant déjà été jugé par ses pairs, ne peut pas être jugé une seconde fois. Mais la cour suprême du Dakota, le condamne quand même.

La Cour suprême a statué qu'un tribunal fédéral n'avait pas compétence pour juger lorsque l'infraction avait déjà été jugée par le conseil tribal.

Toutefois, le gouvernement des États-Unis a poursuivi également Crow Dog pour assassinat et il a été condamné à la pendaison, en 1883. Il fait appel et peut retourner chez lui pour régler ses affaires. Il revient devant la justice et fait appel avec son avocat auprès de la cour suprême des U.S.A.

La Cour suprême a jugé qu'à moins que le Congrès des États-Unis ne l'autorise, les tribunaux n'ont pas compétence pour juger l'affaire.

En appel, les juges ne savent pas comment appliquer la condamnation : il est acquitté !

Cette affaire a donné lieu à l'adoption par le Congrès de la Major Crimes Act (« Loi sur des crimes graves ») en 1885, plaçant quinze crimes graves sous la compétence fédérale s'il est commis par un Amérindien contre un autre Amérindien sur une réserve ou des terres tribales.

1887, décret de parcellement : toutes les terres indiennes sont redistribuées c'est à dire 60 hectares par père de famille, et 30 hectares par adulte mâle. Une fois la répartition faite, il reste 30 millions d'hectares qui seront réservés et vendus aux fermiers Américains. 45 % entre le père et le jeune adulte mâle, les 55% restants sont redonnés aux agriculteurs américains.

Pour éviter la consanguinité, on érige des règles compliquées. A la base, le système de lignée est Matrilinéaire chez les indiens. En cas de mariage, l'homme vient vivre chez son épouse. Avec ce système de répartition des terres, c'est l'apparition de la propriété privée qui jusque-là n'existe pas (à part les effets personnels), et donc le système de l'héritage par le fils se met en place. Le problème, c'est que les indiens ne pouvant pas s'étendre au-delà du territoire de la réserve, à chaque nouvel héritage les portions diminuent, jusqu'à ce que leur taille soient dérisoires. Plus tard, lorsqu'il

redistribuera ses terres à ses enfants, il n'aura plus rien. L'extinction des Amérindiens en tant que peuple est ainsi programmée.

Autre problème : À la base, les indiens sur les réserves sont exonérés d'impôt, mais n'ont pas la nationalité américaine. Le but du décret de parcellement, est de leur donner ces parcelles sous le régime de la fiducie pendant 20 ans, et ensuite, si les indiens sont parvenus à devenir fermier et à en vivre, de leur donner la nationalité américaine. Mais on peut bien distribuer des terres aux indiens, ceux-ci n'ont jamais été fermiers, ils n'y connaissent rien, de plus, les terres qu'on leur a réservées sont les moins fertiles.

Pour survivre, ils vendent leurs parcelles à des fermiers américains, et leur territoire est de plus en plus morcelé, et disparaît peu à peu.

1890 : C'est le massacre de Wounded Knee dans le Dakota du Sud. 600 vieillards, femmes et enfants sont exécutés lors d'une escarmouche. Dans les livres d'histoire américains, ceci est considéré comme la « dernière bataille des guerres indiennes ». C'est pourquoi le lendemain du massacre, le ministre de l'intérieur décrètera « désormais, nous n'avons plus de frontière intérieure ».

Entre 1890 et 1920, s'instaure un climat de théocratie sur les réserves., Tous les courants chrétiens s'y bousculent pour obtenir des subventions fédérales, afin d'évangéliser et de construire des églises et des chapelles un peu partout.

En 1926, une enquête est déclenchée sur l'état des réserves indiennes. Le rapport « Meriam Report » sort en 1928, et fait état d'une catastrophe humanitaire, causée par le parcellement.

1929 : Crise financière et effondrement de la bourse.

1934, New deal de Roosevelt pour redresser l'Amérique. Au sein de ce programme, la partie s'occupant du problème indien se nomme « indian new deal ». La personne en charge est John Collier, commissionné aux affaires indiennes. Il parvient à inverser la tendance en matière de politique indienne, pour que les réserves retrouvent une certaine souveraineté, et se sortent de la misère. Il établit un système de subvention pour que les réserves aient leur propre système de santé, leur propre système scolaire etc etc, mais aussi que les indiens vivant sur ces réserves puissent bénéficier des droits sur les extractions minières ayant lieu sur leur territoire.

1947 : À la sortie de la seconde guerre mondiale, le nouveau gouvernement veut essayer de mettre un terme aux dépenses concernant les réserves indiennes, pour limiter les dépenses publiques. Le sénat américain commande un audit pour savoir comment les dépenses fédérales concernant les réserves, pourraient être réduites.

L'audit propose de lancer une politique d'éradication du statut de tribu, en se basant sur des critères définissant certaines tribus comme pouvant être assimilées tout de suite, certaines d'ici 10 ans, et certaines autres avec un délai à définir plus tard. Mais au goût du gouvernement, cela ne permet pas d'économiser suffisamment.

1950 : autre audit basé sur les travaux de Guillaume le Conquérant ! C'est à dire sur un inventaire exhaustif de toutes les possessions indiennes, de manière à établir si le niveau de « richesse » de certains est apte à les assimiler immédiatement, tout en leur coupant toutes les subventions inhérentes à leur statut tribal.

1953 : la résolution HCR 108 entraîne la résiliation du statut de tribu.

Pour cette tâche, c'est un ancien gestionnaire des camps de concentration japonais aux USA (Dilon Meyer), qui est choisi. Pour lui, tous les stratagèmes sont bons (même les illégaux) pour pousser les tribus à abandonner leur statut tribal, et ainsi perdre les aides fédérales qui y sont associées. Il parviendra à éradiquer le statut de 109 tribus. (Aujourd'hui, à la suite de nombreux procès, beaucoup de tribus ont pu retrouver leur statuts)

On les encourage à emménager dans des grandes villes, puis on les en rechasse. Les indiens ne peuvent plus retrouver de travail.

Beaucoup d'indiens ayant déménagé en ville, préfèrent revenir à la réserve pour la raison suivante. Sur la réserve ils sont dans la misère, mais au moins, ils font partie du grand corps de la tribu. Tandis qu'en ville, ils ne sont personne.

1978 : Ils regagnent le droit de pratiquer leur religion ancestrale.

Autre problème :

Pour définir qui a le droit de bénéficier des subventions, c'est à dire, pour définir qui est indien ou qui ne l'est pas, un système de traçage est mis en place pour les indiens. Ce système se base soit sur l'arbre généalogique, soit sur un test sanguin, définissant le pourcentage de sang indien dans chaque individu, chaque tribu ayant le droit de déterminer le pourcentage minimum nécessaire, pour être considéré comme faisant partie de la tribu.

Le problème qui se pose depuis des années, c'est que les mariages intertribaux, diminuent de fait le pourcentage pour chaque individu. Les autorités se trouvent souvent en face de dilemmes, où l'individu en question, tout en ayant un pourcentage de sang indien très élevé, n'a plus le pourcentage requis pour faire partie de sa propre tribu d'origine.

Depuis quelques années, un nouveau système pour définir l'identité est mis en place par certains leaders, tels que le fait de résider sur la réserve, le fait de parler parfaitement la langue d'origine, le fait de connaître les rituels religieux et de les respecter, et le fait de faire partie active du développement de la réserve etc.
